

## Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

Canadiana.org has attempted to obtain the best copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

Canadiana.org a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers / Couverture de couleur
- Covers damaged / Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated / Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing / Le titre de couverture manque
- Coloured maps / Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) / Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations / Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material / Relié avec d'autres documents
- Only edition available / Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin / La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure.
- Additional comments / Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated / Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed / Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies / Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials / Comprend du matériel supplémentaire
- Blank leaves added during restorations may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from scanning / Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été numérisées.

# CANADA-REVUE

POLITIQUE — LITTÉRATURE — THÉÂTRE — BEAUX-ARTS

Vol. IV

MONTREAL, 15 JUILLET 1893.

No. 28

Nous recommandons à nos amis et abonnés de vouloir bien faire une propagande active en faveur de notre journal, ORGANE DE TOUTES LES LIBERTÉS, et de nous envoyer les noms et adresses de leurs connaissances qu'ils trouveraient disposés à s'abonner. Nous enverrons à ces personnes des numéros-spécimen avec des bulletins d'abonnement.

## VILLA-MARIA

Nous allons être forcés de payer la reconstruction du couvent de Villa-Maria.

Le mandement lancé par notre archevêque ne laisse plus aucun doute là-dessus.

Bon gré ou mal gré, les maris et les papas vont être obligés de verser leur obole dans l'es-carcelle de ces bonnes Sœurs qui prennent des airs attristés pour s'écrier comme Job: " Le Seigneur m'avait tout donné, le Seigneur m'a tout ôté," et qui ajoutent en sourdine: " Baptiste me rendra tout."

Il fallait bien s'attendre à cette solution qui est dans l'ordre usuel.

Bien fol aurait été celui qui eût accepté comme argent comptant la promesse d'une enquête dans les comptes de la communauté afin de savoir si elle avait réellement besoin de secours.

Les noms proposés étaient pourtant bien respectables: MM. Barbeau, Murphy et de Martigny ne pouvaient certes pas être soupçonnés d'hostilité à nos institutions.

Eh bien, on a eu peur; la lumière était donc bien redoutable?

Ces excellentes Sœurs, pauvres comme Job, dont nous pouvons à peine compter sur les dix doigts de la main les plantureuses propriétés dans Montréal, n'ont pas voulu montrer leurs comptes.

On a préféré aller trouver Monseigneur, ce bon Monseigneur qui a mis la main à la plume pour ordonner l'aumône avec la même facilité qu'il l'avait mise pour condamner le CANADA-REVUE, c'est-à-dire sans savoir ce qu'on lui demandait.

Enfin, le mal est fait; les familles vont encore se saigner à blanc pour réédifier un fulgurant établissement, orgueilleux et insolent réceptacle de notre aristocratie, à côté des taudis qu'on réserve aux enfants du peuple.

Nous n'y pouvons rien, mais il nous sera permis de faire une remarque.

Puisque c'est nous qui payons toutes les taxes,

Puisqu'il est décidé que c'est nous qui aurons à rebâtir tous les couvents de la province lorsqu'ils brûleront, nous avons le droit d'exiger qu'ils soient assurés pour des sommes convenables.

C'est la moindre des choses cela. Le couvent de Villa-Maria n'était assuré que pour \$100,000, quand il eût pu et aurait dû porter \$500,000 d'assurances.

Et pourquoi ?

A cause de la rapacité des Sœurs, qui se sont toujours refusées à payer un montant suffisant pour couvrir les sinistres.

Pour ceux qui pourraient en douter, nous affirmons, chiffres en mains, que les Sœurs ne payaient que \$282 par année pour \$100,000 d'assurance sur une propriété qui nous coûtera un million à rebâtir.

Si elles avaient consacré une somme un peu plus élevée, en rapport avec leurs immenses revenus, disons mille ou quinze cents piastres par année, comme le fait le moindre de nos commerçants ou industriels, elles n'auraient pas aujourd'hui besoin de crier misère et de nous pressurer.

Nous ne saurions donc trop recommander aux belles âmes qui se sacrifieront pour combler les petits calculs de ces braves Sœurs, d'exiger, comme condition de leur souscription, que le nouvel édifice soit assuré pour un montant raisonnable.

Sans cela, on pourrait bien encore payer deux fois.

DUROC.

## LES EXEMPTIONS DE TAXES

Il nous semblait bien que quelques-uns de nos braves théologiens trouveraient le moyen de faire excommunier les malheureux contribuables qui réclament l'abolition des exemptions de taxes. Cela n'a pas manqué.

La *Vérité* a découvert un canon qui va permettre de mitrailler ceux qui ne sont pas contents de payer pour enrichir les communautés et engraisser les congréganistes.

Voici à ce sujet l'opinion d'un correspondant de cet évangélique journal :

En présence d'un tel état de choses, on est plus qu'étonné de ne voir s'élever aucune protestation efficace. Cependant, les lois canoniques, quoique méprisées et méconnues, sont si formelles que l'on

ne saurait trouver un sophisme, même en apparence plausible, pour échapper aux excommunications et aux autres peines qui frappent non seulement tous et chacun des auteurs et exécuteurs des lois, mais encore et surtout les ecclésiastiques qui coopéreraient ou seulement consentiraient à la mise à exécution.

Un grand nombre de saints canons déclarent homicide et maudit quiconque usurpe les oblations et revenus ecclésiastiques, ou empêche ceux à qui il appartient de les percevoir. Le saint Concile de Trente, après le second de Lyon, a résumé tous les canons relatifs à cette grave cause dans le chapitre onzième de la session 22e. En voici la teneur : "Quiconque, fût-il empereur ou roi, usurpe les juridictions, les biens, causes, droits....., les fruits, émoluments, ou obventions casuelles quelconques qui doivent être appliqués *aux nécessités des ministres* et des pauvres, par soi ou d'autres, par force ou en inspirant de la crainte, ou même par personnes supposées, clercs ou laïcs, ou par artifice quelconque aura présumé les tourner à son propre usage, soit soumis à l'anathème tant qu'il n'aura pas entièrement restitué à l'Église et à son administration ou bénéficiaire, tout ce dont il se serait emparé, ou qui lui soit parvenu de quelque façon que ce soit, et qu'ensuite il ait obtenu l'absolution du Pontife Romain... Mais que le clerc, auteur de cette fraude impie et d'une telle usurpation, ou qui y aura consenti, soit soumis aux mêmes peines, et qu'il soit privé de tous bénéfices et rendu inhabile à tous autres bénéfices quelconques, et qu'il soit suspendu de l'exercice de ses ordres, même après entière satisfaction et absolution, à l'arbitre de son ordinaire."

Rien de plus simple, n'est-ce pas, pour tourner la difficulté ?

Pourtant, il se pourrait que les canons ne fissent pas grand bruit cette fois-ci.

Ventre affamé n'a pas d'oreilles et la population est bien près d'être réduite à la famine,

LEX.

## JAMAIS CONTENT

C'est du directeur de la *Vérité* que nous parlons.

Jamais il n'est de l'avis de personne, jamais même il ne peut partager sa propre opinion.

M. Tardivel est la contradiction faite homme.

Parlant d'un discours prononcé par l'hon. M. Laurier, l'autre jour, il dit :

M. Laurier est un bien aimable homme ; mais il a le grand tort de ne pas être un homme *pratique*. Il est nourri de *théories* qu'il cherche à appliquer quand même, sans considérer si c'est bien le temps et le lieu de les appliquer.

Ainsi, c'est entendu.

Le grand tort de M. Laurier, c'est de n'être pas pratique.

Il faut être pratique dans ce monde, n'est-ce pas ?

Huit jours après, nouvel article de M. Tardivel. C'est d'abord une reproduction du discours de Son Honneur le juge Jetté, disant :

Il s'établit aujourd'hui un dangereux courant d'opinion, contre lequel personne ne semble disposé à réagir et qui peut cependant nous conduire à des conséquences désastreuses. *Dans ce siècle matériel et égoïste, il suffit que l'on dise que telle ou telle idée est pratique pour que bien des gens l'acceptent sans prendre la peine de l'examiner.*

Comprenons-nous bien.

Méfiez-vous, dit le savant juge, des gens qui veulent toujours des *idées pratiques* et des *hommes pratiques* pour les appliquer.

N'empêche que M. Tardivel s'empresse de se contredire, et, oublieux de ce qu'il écrivait huit jours avant, de s'écrier :

"L'ensemble de ces observations n'est que trop vrai."

D'ailleurs, c'est partout la même chose.

Depuis un mois la *Vérité* fait une campagne contre l'enseignement de l'anglais et en faveur de la propagation du français.

Le Congrès de la St. Jean Baptiste fait une démarche très caractérisée dans ce sens en s'unissant à l'Alliance Française.

Crac, voilà notre Tardivel encore changé ; il est contre l'Alliance.

Son araignée franc-maçonne a pris ses ébats et lui a inspiré une aversion profonde pour la plus noble institution française qui existe.

Au congrès de Montréal, dit-il, où l'on a fait et dit tant de choses risquées, un projet d'union entre notre société nationale de Saint Jean-Baptiste et l'Alliance française a été mis à l'étude.

Pour l'amour de Dieu que l'on ne s'engage pas à l'aveugle dans cette voie-là !

Décidément, il faudra l'attacher.

FRANC.

Nous ne saurions trop recommander à nos lecteurs de lire attentivement l'annonce du Théâtre Français de Montréal que nous publions sur la deuxième page de la couverture.

## LE BON VIEUX TEMPS

A force d'identifier les choses religieuses et nationales nous en sommes arrivés à constituer une histoire qui n'en est pas une, et qui ressemble autant à la réalité que les écrits de Baillairgé à la littérature académique.

Nous avons réussi à fausser même jusqu'aux principes les plus élémentaires de l'enseignement historique dans l'envie de faire passer nos pères pour des piliers de sacristie.

Ils comprenaient pourtant les choses avec bien plus de largeur de vue et d'à propos que nous.

Ainsi, pour n'en citer qu'un exemple, nous feuilletions l'autre jour le tome 1er des Edits et Ordonnances royaux, et nous sommes tombés sur l'arrêt du 1er Avril 1670 pour encourager le mariage des garçons et des filles au Canada.

Cet arrêt, signé Colbert, est celui sur lequel la loi Mercier accordant cent acres de terres au père de 12 enfants vivants a été calquée.

Il y a cependant une légère différence. Dans l'Arrêt du Conseil d'Etat du roi, on lit ce qui suit :

" En considération de la multiplicité des enfants, et pour les porter au mariage, Sa dite Majesté, étant en son Conseil, a ordonné et ordonne qu'à l'avenir tous les habitants du dit pays qui auront jusqu'au nombre de dix enfants vivants, nés en légitime mariage, *non prêtres, religieux ni religieuses*, seront payés, des deniers que Sa Majesté enverra au dit pays, d'une pension de trois cents livres par chacun an, et ceux qui en auront deux de quatre cents livres."

Qu'on remarque bien, le roi n'encourageait que la production de citoyens, de travailleurs.

De là, la restriction : *non prêtres, religieux, ni religieuses*.

Eh bien, dans la loi actuelle on n'a pas osé laisser subsister cette clause parfaitement logique et opportune.

Le gouvernement qui tenterait de faire rétablir ces cinq mots là serait dénoncé, excommunié, vilipendé par tout ce que le Canada contient de calotins de toute classe et de toute robe.

Pourtant, nos bons rois n'y allaient pas de main-morte, eux.

CHERCHEUR.

## LES QUATRE LIBERTES

Une revue religieuse allemande, le *Kirchenlexicon*, qui se publie à Bonn sous la direction des Jésuites, contenait l'autre jour, sous la signature du Père Baumgarten, une étude fort intéressante sur le Comte de Montalembert, où se trouve relaté un très intéressant souvenir de la vie de ce chrétien illustre.

En 1863, il prit part au congrès catholique de Mechlin en Belgique et fit en ces termes l'éloge de la constitution belge :

Les quatre grandes libertés que votre constitution a données, à la Belgique, comme droit d'aïnesse et, au monde, comme exemple — liberté d'éducation, liberté d'association, liberté de la presse, et liberté des cultes — sont toutes et chacune aussi indispensables aujourd'hui qu'elles l'étaient en 1830, pour vous, pour moi et pour tous les catholiques des deux mondes.

Le brave Jésuite qui rapporte cette noble déclaration en tressaute d'indignation, mais pour notre part, nous regrettons qu'il n'y ait pas au Canada plus de catholiques de cette trempe-là.

LIBÉRAL.

## L'ÉDUCATION DE LA FEMME

(IVe ARTICLE.)

S'il est un péril qui expose la femme canadienne à toutes les déconvenues, c'est bien l'ignorance absolue de ses devoirs conjugaux. Certes, l'octroi du sacrement de mariage peut lui en faciliter l'exercice, mais il ne saurait l'en dispenser. C'est malheureusement ce que l'on paraît ignorer. Il y a deux espèces d'obligations pour la femme en puissance de mari : les unes sont essentiellement morales, les autres purement matérielles. Le bonheur relatif auquel nous sommes appelés à participer dépend de l'accomplissement de ces obligations, et une subordination passive ou men-

teuse ne peut y suppléer. Plus le rôle de la femme est difficile, plus son éducation doit être soignée ; plus son influence est irrésistible, plus impérieusement s'impose le développement de toutes ses facultés conceptives. Si par négligence ou par calcul on ne dirige pas les moyens de la femme dans la bonne voie, l'équilibre se rompt parce que toutes les charges pèsent sur l'homme, lequel est radicalement inapte et constitutionnellement incapable de supporter celles qui sont destinées à la femme.

Tout le monde conviendra que l'éducation des enfants est la première des charges qui s'imposent à la mère. Elle doit poursuivre cette éducation au moins jusqu'à l'adolescence chez les garçons et jusqu'au mariage chez les filles. Les soins éducatifs du père ne peuvent être qu'accessoires, et ceux qui sont donnés par des étrangers ont besoin du contrôle sévère et incessant de la mère. Ce rôle est fort difficile, et il est bien évident qu'une femme ne peut le remplir si elle n'y a pas été préparée. Or, cette préparation lui fait totalement défaut.

Qu'une jeune fille soit élevée chez ses parents ou au couvent, qu'elle épuise le programme des études limitées par les autorités compétentes ou qu'elle apprenne simplement à lire et à écrire, qu'elle se dispense même de cette superfluité si cela lui plaît, il n'y a qu'un moule pour former la femme. Elle sait juste tout ce qui est de nature à éloigner un homme de son intérieur, mais elle ignore tout ce qui pourrait l'y retenir et l'y fixer ; elle ne sait même pas le secret de s'y plaire elle-même. Aussi tout est faux dans l'éducation des filles. Les affections familiales sont nulles, parce que la mère ne sait traduire sa tendresse pour ses enfants que par des soins matériels qui ne disent rien au cœur. La mère et la fille ne se communiquent pas leurs sensations joyeuses ou douloureuses, parce qu'elles ne savent pas les exprimer. La lecture est bannie par l'ignorance quand elle n'est pas prohibée par des mandements. Une influence étrangère, parfaitement indifférente aux douceurs du foyer, pèse sur les têtes, comprime les cœurs, et ne peut être satisfaite que par un fort contingent d'ordures agrémentées d'un holocauste fin-de-siècle, c'est-à-dire en argent dur ou en papier. Le désintéressement de toutes choses est la seule vertu solidement inculquée aux femmes ; aussi se désintéressent-elles même des actions de leurs filles, lorsque celles-ci ont ostensiblement accompli les devoirs machinaux que le Qu'en dira-t-on impose plus que la conviction. N'y a-t-il pas quelqu'un de par le monde qui a pour mission de les guider ? Alors, pourquoi se charger d'un contrôle onéreux réservé à des spécialistes ?

Aussi voyons les résultats de cet effacement maternel.

D'abord, la jeune fille devient cruellement égoïste. Le budget du ménage ne peut pas plus être en commun que ne le sont les sentiments. Elle est pensionnaire chez ses parents, c'est tout. Pauvre enfant ! elle n'a pas conscience de sa dette envers ceux qui lui ont donné le jour, pas plus que ceux-ci n'ont conscience de leur créance. Elle paie donc sa pension et se croit quitte, surtout si ses paiements sont réguliers.

Cette coutume révèle une sécheresse de cœur commune aux garçons et aux filles, mais, en outre, elle blesse toutes les règles de l'économie domestique. Supposons un ménage de six personnes : le père, la mère et quatre enfants dont deux reçoivent un salaire. Le père gagne \$10.00 par semaine, le fils \$7.00 et la fille \$5.00. Total \$22.00. Avec cette somme mise en commun un ménage honnête et ordonné peut vivre fort convenablement, faire honneur à ses affaires et créer par les soins du chef de famille des livrets de banque pour chacun de ses enfants. Ces \$22.00 assureront plus d'aisance à six personnes unies que \$10.00 n'en donneraient à une personne isolée. En effet, les frais communs de loyer, de chauffage, d'éclairage, des taxes et de nourriture, prélevés sur un budget unique alimenté par tous les travailleurs de la famille permettent certainement de réaliser une économie de 60 per cent. sur les dépenses indispensables imposées à une seule tête. En plus de cet avantage économique, il résulterait de cette communauté intelligente un immense bienfait social sous la triple forme de l'union, de la conduite et de l'amour du foyer.

Hélas ! nous devons nous contenter de formuler ces souhaits, de puiser notre consolation dans la certitude qu'ils ne sont pas chimériques, d'attendre et d'espérer quand même qu'un jour viendra où ils seront peut-être réalisés.

Mais la fausse éducation de la femme ne fait pas seulement une égoïste de la jeune fille, elle en fait une émancipée. A côté des intérêts matériels lésés par les imperfections de cette éducation, la morale reçoit des crocs-en-jambes aussi préjudiciables à la réputation des familles que menaçants pour l'avenir des jeunes filles. Je veux bien admettre que le mal est plus apparent que réel, du moins j'aime à le croire, mais convenez qu'il est étrange que ce soit le CANADA-REVUE seul qui songe à rappeler cette parole évangélique : " Qui s'expose au danger y périra."

Et n'est-ce pas un danger bien grave que ces ré-

ceptions privées de jeunes gens par les jeunes filles, non en cachette de leurs parents, mais à leur connaissance, sinon avec leur assentiment. Et quel rôle les parents jouent-ils dans ces réceptions ? un rôle ridicule — je dirais honteux, si je ne savais que le plus souvent ils subissent de très mauvais gré ce que les lacunes de leur éducation ne leur permettent pas de combattre efficacement.

Permettez-moi de vous raconter ce dont j'ai été témoin dimanche. Ce petit récit, rigoureusement véridique, sera plus concluant que toutes les théories sur la candeur des jeunes filles.

Dans une rue voisine de la rue St-André, tout près de la rue Sherbrooke, habite une famille composée de la grand'-mère, de la mère, d'une fille de vingt-quatre ans, d'une autre fille de vingt-deux ans et d'un petit garçon de quatre ans environ. Ce petit garçon est là en garde, dit-on. Je veux bien le croire. Cette famille est pauvre. L'aînée fait des journées, et rapporte tout son gain à la maison. C'est la cadette qui est jolie, et sert dans un magasin de chaussures où elle gagne \$7.00 par semaine. Elle paye \$2.00 à sa mère, moyennant quoi elle a la table, le logement, le blanchissage, etc. La famille peut crever de faim, en dehors de ces \$2.00, la belle brune ne donnerait pas un centin ; elle ne le prêterait même pas. Il va sans dire qu'elle occupe la plus belle chambre du logement, la plus coquettement et la plus confortablement meublée. Alors que la sœur, la mère et la grand'-mère n'ont que des nippes sur le corps, la petite princesse a des robes façonnées, des guipures, des bijoux, des chapeaux à panaches. Les odorants produits des parfumeurs de pacotille chatouillent le nerf olfactif de ceux qui la croisent dans la rue ; une poudre à la maréchale de seconde main corrode consciencieusement sa peau qui pourrait se passer de cet outrage, et un crayon noir savamment utilisé corrige ce que ses yeux, merveilleusement beaux, peuvent avoir de douceur et d'ingénuité.

Ne croyez pas que cette poupée maquillée et accoutrée dans le goût sauvage soit une fille perdue. Non. Elle est sage jusqu'à nouvel ordre. Sans doute tout jeune homme proprement vêtu peut se présenter et être bien accueilli, mais cela ne prouve pas que sa conduite soit équivoque. Oh ! soyez sans crainte ! elle a reçu de bons principes. Pas de sa mère, pauvre femme qui n'en a jamais reçu de la sienne non plus, mais de ses éducateurs patentés. Aussi elle sait arrêter à point la réception des hommages de ses adorateurs et ne dépasse pas les bornes dans la répartition des privautés qu'elle leur accorde.

Des recherches relatives à une succession ouverte m'ont mené dans cette famille, où je suis resté une heure et demie. Pendant ce temps, trois jeunes gens bien cravatés et bien rosés, étrangers l'un à l'autre, et non moins inconnus de la mère et de la grand'mère, sont venus visiter mademoiselle. Deux ont daigné demander à la mère si sa fille était là ; leur politesse n'a pas été plus loin. Le troisième, le dernier venu, n'a rien demandé du tout, et est entré droit dans la chambre de la jeune fille, où un galant roucoulait encore. La belle n'a pas été déconcertée pour si peu ; elle a accueilli gracieusement le nouvel arrivant, qui est resté maître de la place quelques minutes après par suite du départ de son rival.

Ces allures inconvenantes me causèrent un étonnement dont je fis part à la mère, qui me répondit le plus naturellement du monde que sa fille était en âge d'agir à sa guise, et que du moment où elle se conduisait bien, elle, la mère, n'avait rien à dire. Elle conclut, après avoir gémi sur sa pauvreté, en disant : " ce n'est point m'n'affaire."

Ce n'est point " s'n'affaire " à cette femme ! Voyez-vous cela ! Quelle idée a-t-elle reçue de son autorité maternelle pour s'anéantir ainsi devant les audacieux caprices de son enfant ? Et quelle idée de l'amour filial a été inculquée à la fille qui laisse froidement, volontairement, sa mère dans la détresse pour avoir la facilité d'acheter quelques colifichets fixant un instant les jeunes serins qui viennent se monter l'imagination auprès de cette sans-cœur ? Quelle épouse sérieuse, quelle mère attentive cette créature fournira-t-elle à la société ? Ce n'est pourtant pas une dévergondée. Elle fait ce que font la majorité des autres jeunes filles, qui reçoivent en particulier des prétendants sans que le père ou la mère aient des observations à faire. Il y a des exceptions, sans doute, mais ces exceptions font mieux ressortir la règle. Et puis les gens qui s'insurgent contre la routine appartiennent à la catégorie de ceux qui pensent et agissent spontanément, qui ne consultent pas leurs voisins, qui ont des idées subversives sur toutes les questions à l'ordre du jour depuis quelques années, sont, par conséquent, des gens dangereux dont il faut se garder d'imiter les exemples si nous ne voulons pas arriver à un bouleversement général. La prudence et la sagesse nous conseillent donc de nous en rapporter aveuglément au clergé et à ses acolytes pour tout ce qui regarde les questions d'éducation. Laissons-le faire. Il sait mieux que nous ce qui nous convient. Ne considérons pas les moyens ; n'envisageons que la fin.

(A suivre).

LUPUS.

## LA CONVENTION D'EMULATION CHRETIENNE

Nous nous serions abstenus de parler des regrettables incidents qui ont marqué la clôture de la Convention d'Emulation Chrétienne, si nous ne croyions pas de notre devoir de protester contre tout ce qui sent de près ou de loin le fanatisme religieux et ce qui tend à perpétuer des dissensions familiales reposant sur de simples divergences d'opinion.

Que le pasteur indien, dont on n'a jamais pu attraper le nom, ait émis sur la religion catholique une opinion discutable, erronée même, cela se peut, bien que nous ne voulions pas mettre le doigt entre l'arbre et l'écorce. Laissons cela aux docteurs de l'Eglise.

Mais enfin, on admettra toujours qu'il avait parfaitement le droit d'émettre cette opinion.

Comment : voilà des gens qui sont invités à venir à Montréal ; on les reçoit, on leur souhaite la bienvenue, tout en sachant parfaitement qu'ils viennent parler au nom du protestantisme que les curés qualifient d'hérésie, on leur accorde les franchises de la ville, on leur assure qu'ils sont chez eux, et on veut ensuite les empêcher de parler.

L'endroit où se sont prononcées les paroles reprochées n'était pas un endroit public ; seuls les conventionnels étaient admis, et nous ne comprenons pas de quel droit les catholiques prétendent trouver matière à insultes dans les discussions auxquelles ils sont jivrés, pas plus que nous n'en voyons dans les réunions des loges maçonniques ou orangistes auxquelles le public n'est pas convié.

Le journal qui a lancé dans le public cette sensation a commis un acte de spéculation honteuse sur les sentiments les plus bas de la plus basse partie de la population.

Les Canadiens-français qui ont écouté les provocations lancées par la *Presse* ont fait une triste besogne qu'ils n'ont pas même eu le cœur d'accomplir courageusement, ils se sont cachés derrière une bande d'irlandais ameutés par les Terroristes pour couper quelques cables.

Leur manifestation manquée n'a provoqué qu'un dégoût général, mais n'empêche que le bon nom de Montréal en souffrira.

" Montréal a trahi l'hospitalité offerte," voilà ce que les étrangers auront le droit de dire s'ils ne mettent dans leurs rapports une bienveillante condescendance qui a manqué aux nôtres.

Pour notre part, au nom de nos concitoyens les plus respectables nous pouvons affirmer à ces messieurs et à ces dames de la Convention que nous ne prenons aucune part aux dévergondages de religiosité

dont on a voulu faire preuve. Nous admettons toutes es opinions et toutes les idées, et nous sommes prêts à les discuter toutes telles et quelles qu'elles soient. Nous avouerons aussi bien notre défaite que nous proclamerons notre victoire, le cas échéant; mais nous ne comptons ni sur les bâtons ni sur les couteaux pour prouver que nous avons raison.

La pauvre Irlande a souffert assez longtemps de cette triste éducation, nous ne permettrons pas qu'on fasse de la province de Québec une autre Irlande.

Nous réclamons pour nous et pour les autres les quatre grandes libertés :

- Liberté d'éducation,
- Liberté d'association,
- Liberté de presse,
- Liberté de culte.

L'HOMME.

## FRANCE ET CANADA.

Si la France républicaine a échappé, au Canada, à la bordée d'injures traditionnelles, le jour de la St. Jean Baptiste, il s'est trouvé cependant à Paris un journaliste à bons principes qui s'est empressé pour faire honneur aux représentants du Canada, MM. Chapleau et Fabre, de déverser un seau d'eau sale sur le gouvernement de la mère-patrie.

La *Minerve* s'est emparée avec joie de ce détritrus qui a vu le jour, *naturellement*, à l'occasion d'un service religieux commémoratif à l'église St. Augustin.

Voici le morceau :

Les ministres canadiens fêtaient encore les saints que étaient leurs pères et les nôtres. Voilà pourquoi la poignée de colons abandonnés là-bas est devenue une nation qui grandit entre les États-Unis et l'Angleterre.

La France qui, il y a cent ans, était à la tête de l'Europe, est aujourd'hui au quatrième rang pour la population, au cinquième rang pour la marine marchande, au dernier rang pour ses institutions gouvernementales. Mais aussi elle ne célèbre plus Tolbiac ou Bouvines, que Gambetta a si drôlement appelé un jour un désastre national : elle célèbre la prise de la Bastille : elle ne fête plus la Saint-Jean-Baptiste, ni aucun autre saint ; mais elle fête la Révolution qui lui a donné de jolis saints : les monstres de la Terreur ; saint Grévy, qu'on mettait en statue l'autre jour ; saint Clémenceau, l'ami de Cornélius Herz, qu'on mettra peut-être demain en statue, lui aussi. Décidément les Canadiens ont raison de garder Saint-Jean-Baptiste. Et nous le reprendrons aussi si la France échappe à la bande de juifs et de franc-maçons qui l'exploitent et la déshonorent.

Tout cela est bien dans la note.

Quand on pense qu'il y a encore des gens en France

assez crétiens pour croire qu'on ne peut pas faire honneur au Canada sans lancer la petite tirade religio-réactionnaire !

Mais non, messieurs les Français, vous faites erreur.

Tout marche, le Canada marche.

Les anciennes balivernes sont à l'eau. Nous discutons, nous discutons librement, et c'est folie d'essayer de nous faire croire que la France attend son salut de la clique nobiliaire qui n'a pas même le cœur de se défendre elle-même.

A part deux ou trois champions convaincus et respectables, le parti clérico-monarchiste en France est écœurant de lâcheté, de débauche et d'indifférence.

Voulez-vous savoir ce qu'ils font les défenseurs du trône et de l'autel : Ils jouent de la fourchette. Lisez donc le *Courrier du Canada* :

Le Grand Prix de Paris donnait autrefois le signal des départs. Il est désormais l'*Alléluia* joyeux de nouvelles fêtes.

Après le bal de la princesse de Sagan, voici le dîner de la duchesse de Doudeauville.

Le très bel hôtel de la rue de Varenne offrait, hier, un coup d'œil vraiment féerique.

Dans le vestibule, que décorait une profusion de fleurs et de lumière, une haie de valets poudrés, en habits rouges à la française et culotte courte, recevaient les invités.

Au rez-de-chaussée, de nombreux maîtres d'hôtel, également poudrés, faisaient le service.

Dîner par petites tables.

La première était présidée par le duc de Doudeauville ; on y remarquait : la duchesse douairière de Luynes, la jeune princesse de Ligne, la marquise d'Harcourt, la duchesse d'Ayen, etc.

A la table de la duchesse de Doudeauville, qui portait une délicieuse toilette en satin bleu ciel, ornée de mousseline de soie — diamants incomparables dans les cheveux — avaient pris place : le prince et la princesse de Ligne, le marquis d'Harcourt, le prince Charles de Ligne, etc.

La vicomtesse de la Rochefoucauld, belle-fille des maîtres de la maison, occupait la troisième table avec les vicomtes Armand et Edouard de la Rochefoucauld, le duc de Luynes et le duc d'Ayen.

A une autre, le prince de Léon, le comte Joseph de Gontaut-Piron, etc.

En tout, vingt-deux tables et cent quatre-vingts convives.

Après le dîner, cotillon conduit par la marquise H. d'Harcourt et le comte de Contades.

Cette excellente noblesse ! Quel souci elle a de la misère du bon peuple ! Comme elle songe donc à sauvegarder les intérêts catholiques ! Quelle conduite profondément touchante !

Pendant ce temps, ce pauvre Cassagnac, qui tire du feu les marrons destinés à bourrer ces dindons-là,



s'évertue à défendre la monarchie dans son département.

La tâche n'est pas facile, s'il faut en croire ce qu'il écrit dans l'*Autorité* :

Je ne sais pas comment cela se passe dans les départements du Nord, mais dans le Sud-Ouest on est en pleine bataille électorale.

Les candidats se démènent, les comités fonctionnent, les discours s'accumulent, absolument comme si nous étions à la veille même du scrutin.

Aussi, ai-je été personnellement obligé de faire comme mes concurrents, et de me mettre carrément en route.

Car il n'est pas prudent de rester paisiblement sur son banc, au palais Bourbon, pendant qu'on vous travaille les côtes, dans votre arrondissement.

Certes, le métier de candidat n'est plus gai. Loin de là !

Au lieu de l'ancienne et raisonnable période électorale de vingt jours, qui suffisait pleinement autrefois, il faut être sous les armes tout le temps.

Chaque mois, je dois faire une expédition dans mes cantons.

Cela dure depuis le mois de janvier.

C'est éreintant, surtout quand tous les matins, avant de partir pour une course lointaine qui prend toute la journée, il faut conserver la bonne habitude de causer avec ses lecteurs de l'*Autorité*.

Ça va pourtant bien, si c'est dur et pénible, et ce n'est pas encore cette fois-ci que la Gueuse aura ma peau.

Mais de loin, au milieu de la bataille électorale, j'adresse un conseil à mes amis de la Droite, et je leur dis :

“Ne vous attardez pas à Paris ; ça chauffe derrière vous, dans vos circonscriptions. On vous sappe, on vous mine. N'attendez pas la dernière heure pour vous mettre en route, il serait trop tard !

“Et, si vous voulez réussir, faites comme moi ; n'épargnez rien, rien ni surtout vous-mêmes !”

Va-t'en voir s'ils viennent.

REPUBLICAIN.

## PATRIOTE ET BRETON

Nous signalons à la *Semaine Religieuse* de Montréal un cas pernicieux de reconnaissance de l'autorité civile par un évêque français, qui semble avoir des doctrines rudement perverses, et qui, en tous cas, ne cadrent pas bien avec les principes posés le lendemain de la grande démonstration.

Au cours des réceptions officielles qui ont eu lieu en l'honneur de M. Viger, ministre de l'agriculture, l'évêque de Quimper, en présentant son clergé au ministre, s'est exprimé ainsi :

DISCOURS DE MGR VALLAU.

J'ai l'honneur de vous présenter le clergé du diocèse de Quimper, heureux de saluer en vous *un des plus éminents représentants du pouvoir*. Ce pays, qui se réjouit tant de votre présence, est un pays profondément religieux. Le peuple breton a gardé intacts les deux amours qui ont toujours fait battre son cœur, son Dieu et sa patrie. Le clergé à la tête duquel je suis n'a pas d'autre pensée que d'entretenir ces deux amours. *Il est heureux de déposer devant vous l'hommage de son respect. Nul plus que lui n'a le sentiment du devoir et du respect dû au pouvoir. Il salue avec confiance les jours nouveaux et le développement des idées qui, avec l'aide de Dieu, conduiront la France à une ère de gloire et de prospérité.*

Le ministre a répondu à Mgr Vallau que le gouvernement de la République respectait avant tout la liberté de conscience et les convictions religieuses. “Quelle que soit, a-t-il ajouté, notre manière de penser sur ces matières, nous devons nous incliner avec respect devant les hommes qui, comme vous, représentent la morale évangélique.”

Si Tardivel n'excommunie pas cet évêque-là, eh bien nous n'y comprenons plus rien !

PROGRES.

## A PROPOS DES ECOLES DU MANITOBA

Nous avons dans un dernier numéro exprimé l'opinion que les vrais responsables de l'état de choses actuel du Manitoba, de la perte d'influence des catholiques français et de la suppression des écoles séparées qui en découle était le clergé, qui n'avait rien fait pour renforcer la population catholique et française de là-bas.

Nous constatons que M. le sénateur Bernier a exprimé la même idée au Congrès :

“Voyons un peu, a-t-il dit. J'ai des preuves écrites que des membres influents du clergé, des laïques distingués, font tout en leur pouvoir pour détourner du Manitoba le courant de l'émigration française qui nous aiderait à lutter vaillamment. Bien plus, pendant que l'on distribuait à droite et à gauche des invitations à tous nos compatriotes de venir assister à ces belles fêtes nationales, on nous laissait de côté, nous les Canadiens-français du Manitoba. C'est alors que l'hon. M. Larivière et moi avons pris le parti de venir quand même représenter la grande famille de l'Ouest laissée dans l'oubli. Ce ne sont pas des reproches que j'adresse, mais un simple fait que je constate.”

MAGISTER.

## DURETE

En dépit des prédictions optimistes, nous serons appelés à payer pour la reconstruction du Villa-Maria. C'est l'Archevêque de Montréal qui en a décidé ainsi dans un mandement lu dimanche dans toutes les Eglises. Nous aurions passé ce mandement sous silence n'était une partie qui semble nous intéresser assez directement :

*“Qu'importe à Dieu, dit Monseigneur, la ruine des individus, des familles, des institutions, des peuples eux-mêmes, pourvu que son règne arrive, sa volonté s'accomplisse, son Nom soit béni et sanctifié ? Que lui importent les souffrances, les larmes, les désolations dont la terre est remplie, si les âmes savent trouver dans les unes et dans les autres un moyen de se convertir, d'expié, de se purifier, de se sauver ? Or, tel est indubitablement, Nos Très Chers Frères, l'un des buts que poursuit la miséricorde de Dieu dans les calamités publiques aussi bien que dans les épreuves ou les châtiménts des particuliers. Ne voir en elles qu'un effet fortuit de causes aveugles, qu'une fantaisie de la nature, c'est rompre avec la persuasion universelle du genre humain, c'est donner le démenti à toute la tradition chrétienne, c'est déposséder à la fois la liberté de Dieu et la prière de l'homme d'un domaine où il leur appartient de s'exercer (Mgr Pie).”* Une fois admise l'intervention de Dieu dans les choses d'ici-bas, gardons-nous de croire que Dieu ne frappe que pour punir, et qu'il n'accorde les prospérités temporelles qu'à ceux qu'il aime.”

Nous ne critiquerons certes pas la parole de notre Archevêque qui semble voir un peu en noir les intentions divines du Souverain Maître à l'égard des malheureux particuliers, mais nous ferons remarquer qu'il donne un démenti formel aux assertions de l'abbé Marre, qui prétendait que Dieu avait fait pleuvoir le jour de sa fête pour punir les Canadiens de demander l'abolition des exemptions de taxes.

A l'avenir, M. Marre, gardez-vous de croire que Dieu ne frappe que pour punir.

JUSTUS.

LES COMMUNAUTÉS RELIGIEUSES

## UNE OPINION

Toutes les communautés religieuses ont trois vœux qui font l'essentiel de leur état : pauvreté, chasteté, obéissance. \* \* \* On promet à Dieu d'entrer dans cet état de nudité et de renoncement ; on le promet, et c'est à Dieu ; on le déclare, à la face des saints autels ; mais après avoir goûté le don

de Dieu, on retombe dans le piège de ses désirs. \* \* \* Ainsi la pauvreté n'est qu'un nom, et le grand sacrifice de la piété chrétienne se tourne en pure illusion et en petitesse d'esprit.

On est sensible aux moindres commodités qui manquent : on ne veut rien posséder, mais on veut tout avoir, même le surperflu, si peu qu'il flatte notre goût ; non seulement la pauvreté n'est point pratiquée, mais elle est inconnue. On ne sait ce que c'est que d'être pauvre par la nourriture grossière, pauvre par la nécessité du travail, pauvre par la simplicité et la petitesse du logement, pauvre dans tout le détail de la vie. Où sont ces anciens instituteurs de la vie religieuse, qui ont voulu se faire pauvres par sacrifice, comme les pauvres de la campagne le sont par nécessité ? Ils s'étaient proposé pour modèle de leur vie celle de ces ouvriers champêtres qui gagnent leur vie par le travail, et qui, par ce travail, ne gagnent que le nécessaire. C'est dans cette vraie et admirable pauvreté qu'ont vécu tant de vierges délicates, nourries dans l'opulence, tant de personnes de la plus haute condition, tant d'hommes capables de gouverner le monde. Les familles accoutumées à la pauvreté épargnent tout, elles subsistent de peu ; mais les communautés ne peuvent se passer de l'abondance.

Autrefois les solitaires d'Orient et d'Égypte non seulement vivaient du travail de leurs mains, mais faisaient encore des aumônes immenses — on voyait sur la mer des vaisseaux chargés de leurs charités — maintenant il faut des revenus prodigieux pour faire subsister une communauté. Combien de centaines de familles subsisteraient honnêtement de ce qui suffit à peine pour la dépense d'une seule communauté, qui fait profession de renoncer aux biens des familles du siècle, pour embrasser la pauvreté !

Quelle dérision ! Quel renversement ! Dans ces communautés, la dépense des infirmes dépasse souvent celle des pauvres malades d'une ville entière. C'est qu'on est de loisir pour s'écouter soi-même dans les moindres infirmités ; c'est qu'on a le loisir de les prévenir, d'être toujours occupé de soi et de sa délicatesse ; c'est qu'on ne mène point une vie simple, pauvre, active et courageuse.

De là vient, dans les maisons qui devraient être pauvres, une âpreté scandaleuse pour l'intérêt : le fantôme de communauté sert de prétexte pour le couvrir ; comme si la communauté était autre chose que l'assemblage des particuliers qui ont renoncé à tout et comme si le désintéressement des particuliers ne devait pas rendre toute la communauté désintéressée !

Ayez affaire à de pauvres gens chargés d'une grande famille ; souvent vous les trouverez droits, modérés, capables de relâcher pour la paix, et d'une facile composition. Ayez affaire à une communauté régulière, elle se fait un point de conscience de vous traiter avec rigueur. J'ai honte de le dire, je ne le dis qu'en secret et en gémissant ; mais enfin il faut le dire, puisque, malheureusement, il est vrai. On ne voit point des gens plus ombrageux, plus difficiles, plus tenaces, *plus ardents dans les procès*, que ces personnes, qui ne devraient pas même avoir d'affaires. Cœurs bas ! Cœurs rétrécis ! Est-ce donc dans l'École Chrétienne que vous avez été formés ? Est-ce ainsi que vous avez appris Jésus-Christ ? Jésus-Christ qui n'a pas eu de quoi reposer sa tête, et qui a dit, comme Saint Paul nous l'assure :

“ On est bien plus heureux de donner que de recevoir.”

## L'AVENIR

### III

#### LA RÉALITÉ

(Suite.)

S'il s'agit de fermes abandonnées ou de fermes sur lesquelles l'ancien propriétaire ne réside plus qu'à titre de gardien de l'hypothèque, il n'est pas besoin d'aller jusqu'en Nouvelle Angleterre. Il y en a des centaines dans Ontario et dans Québec ; il y en a en masse surtout le long de la rive Sud du St. Laurent entre la Pointe Levis et la Rivière du Loup, au point où commence l'Intercolonial. Ni les cinquante millions de dollars dépensés pour cette ligne, exploitée sur le principe du laisser-faire, ni la qualité du sol, ni la richesse des gisements de charbon et de fer qui y touchent, ni la production énorme des pêcheries et des forêts, ni la multiplication des embranchements subventionnés plus nombreux dans toutes les places où la lutte a été plus chaude, n'ont empêché les provinces maritimes de perdre, en faveur des États-Unis, la totalité de leur accroissement naturel de population et de plus la part qui leur revenait de l'immigration européenne. Il n'est encore jamais arrivé dans aucun jeune pays possédant des ressources pareilles de catastrophe comparable à celle qui leur a été infligée. C'est seulement en étudiant leur état morbide, en signalant le grand nombre de comtés d'Ontario et de Québec qui indiquent actuellement une diminution de population, en supportant la quantité d'amis et de connaissances que chacun de nous a perdus par l'émigration, que l'on peut croire à la véracité du rapport publié par le bureau de recensement de Washington, et portant à 900,000 le nombre d'individus natifs du Canada qui résident aux États-Unis, sans compter les centaines de mille d'Européens qui ont séjourné quelque temps au Canada après y avoir été

amenés à nos frais, puis qui ont passé la frontière pour améliorer leur sort.

Quelle est pour un pays la conséquence morale de la fuite des meilleurs sujets, des plus vivaces de sa population ? Lecky, l'historien, après avoir fait l'historique du flot d'émigration des Irlandais en Amérique à la fin du XVIIIe siècle, ajoute :

“ Si, comme tout le fait supposer, il existe une loi de transmission des qualités morales et intellectuelles, le retrait d'une nation de dix mille de ses citoyens les plus capables et les plus énergiques doit fatalement, en vertu de la plus simple loi physique, déterminer une dégénérescence de la race, il n'est pas nécessaire pour le prouver de tomber dans les discussions scientifiques. Dans toute agglomération, il existe une petite minorité d'individus que l'habileté, les vues élevées, la volonté énergique désignent à un certain degré pour être des meneurs d'hommes. Ce sont ceux-là qui prennent la tête dans toutes les entreprises, dont l'exemple réagit sur les dispositions de la portion vicieuse de la population, qui mettent en mouvement et personnifient l'opinion publique, et infusent dans le peuple une saine vigueur morale. En Irlande, depuis trois ou quatre générations, ces hommes-là ont été régulièrement éliminés. Peut-on s'étonner que le niveau de la morale et de l'opinion publiques ait baissé ?”

Si nous avons pu retenir au pays la fleur de notre population native ou immigrée pendant les vingt ou trente dernières années, l'opinion publique n'aurait certainement pas sombré dans l'apathie mortelle que nous déplorons et qui a favorisé l'éclosion du boodlage et des autres formes analogues de canaillerie politique. Nous aurions probablement un peuple plus viril ; nous aurions moins de ces attitudes rampantes devant les létiches, et l'on peut dire sans crainte que nous insisterions davantage sur le devoir d'agir de notre mieux pour notre postérité, sans nous arrêter aux considérations d'ordre secondaire. Relativement à sa population, le Canada perd maintenant par l'émigration une plus grande proportion de citoyens qu'aucun autre pays civilisé du globe, sans en excepter l'Irlande.

N'y a-t-il pas là de quoi convaincre tous les grands raisonneurs que notre condition est radicalement fautive ?

Dans un discours prononcé à Parkdale en juillet 1878, sir John Macdonald disait : “ N'est-ce pas une indignité criante que ce pays, avec un sol fertile, un climat sain, une population vigoureuse et bien élevée, voit partir 800,000 de ces enfants qui dans ces dernières années ont passé la frontière et cherché un asile aux États-Unis, parce qu'ils ne pouvaient pas trouver à employer ici leur adresse, leur énergie et leur esprit d'entreprise, à cause de la fautive politique de nos gouvernants ?”

Les tableaux du commerce fournissent encore une autre bonne indication de l'état d'un pays.

Pendant trois années (1872-3-4) le commerce extérieur (importations et exportations réunies) s'élevait en moyenne à \$210,000,000.

Puis, il y a eu un déclin jusqu'en 1882-3 ; pour ces deux années, la moyenne a été de \$226,000,000.

Un autre déclin est survenu au point que la moyenne de 1887-91 n'a été que de \$209,000,000.

Les défenseurs du système affirment que les prix ont beaucoup baissé depuis 1883 et surtout depuis 1873-74, ce qui a affecté également les importations et les exportations.

Le fait est assez exact, mais c'est un triste aveu à faire pour des gens qui avaient promis l'augmentation, grâce au tarif protecteur du prix des produits agricoles qui forment la masse de nos expropriations.

En tenant compte de cette baisse des prix nous devons, d'un autre côté, faire remarquer que depuis 1874, les dépenses ordinaires du Canada se sont élevées de 20 à 36 millions et que la dette a plus que doublé, l'augmentation de \$108,000,000 à \$238,000,000 en 1891 provenant principalement de nouveaux chemins de fer et autres travaux entrepris pour élargir le champ de la production des grandes industries naturelles : Agriculture, métallurgie, exploitation des forêts. De plus, en dépit de l'émigration, il y a eu une augmentation considérable de population depuis 1874.

Tout mis en ligne de compte, le fait que notre commerce extérieur entre 1887 et 1891 représentait une valeur moindre que dans les périodes précédentes en remontant jusqu'à 1872-74, ce fait est bien triste. Il est oiseux pour les ministres d'ergoter dans des comparaisons sur la valeur de notre commerce par tête comparé avec celui des États Unis. Les deux pays nuisent à leur commerce par des tarifs disposés expressément pour empêcher l'étranger de fournir son excédant de produits en échange des leurs, ce qui a forcément pour effet de diminuer les ventes qu'ils peuvent lui faire. Le commerce extérieur des États-Unis, bien que, pris par tête, il soit inférieur au nôtre dénote une augmentation permanente depuis 1872.

La moyenne actuelle pour 1872-74 était de \$1,100,000,000 ; pour 1882-83 \$1,500,000,000 ; pour 1887-91 \$1,540,000,000 ; et pendant tout ce temps, la dette publique n'augmentait pas, mais disparaissait.

La statistique annuelle montre qu'en 1891 le commerce extérieur du Canada était de \$45 par tête et celui des États-Unis \$27.50 seulement. Mais il faut remarquer que ces chiffres n'indiquent pas que le Canada est dans une meilleure situation commerciale, mais que, pour l'importation en particulier, une plus grande quantité de la fabrication locale est employée dans les États-Unis sans qu'il soit nécessaire de se pourvoir ailleurs.

Les États-Unis, avec ses deux ou trois climats, fait nécessairement plus de trafic intérieur qu'un pays où le climat est partout identique ; de plus, les millions d'émigrants qui y affluent chaque année augmentent la consommation des marchés locaux.

Comme M. Gladstone et d'autres l'ont fait remarquer, les États-Unis sont de tous les pays le plus propice au tarif protecteur, c'est-à-dire celui qui doit en souffrir de moins.

(A continuer.)

## QUESTIONS SOCIALES

### LE TRAVAIL DES ENFANTS, DES FILLES MINEURES ET DES FEMMES DANS LES MANUFACTURES EN FRANCE.

Le *Journal Officiel* publie le décret rendu, en exécution des articles 12 et 13 de la loi du 2 novembre 1892, après avis du comité consultatif des arts et manufactures et de la commission supérieure instituée par l'article 22 de la même loi. Voici le texte de ce décret :

Art. 1. — Il est interdit d'employer les enfants au-dessous de dix-huit ans, les filles mineures et les femmes au graissage, au nettoyage, à la visite ou à la réparation des machines ou mécanismes en marche.

Art. 2. — Il est interdit d'employer les enfants au-dessous de dix-huit ans, les filles mineures et les femmes dans les ateliers où se trouvent des machines actionnées à la main ou par un moteur mécanique dont les parties dangereuses ne sont point couvertes de couvre-engrenages, garde-mains et autres organes protecteurs.

Art. 3. — Il est interdit d'employer les enfants au-dessous de dix-huit ans à faire tourner des appareils en sautillant sur une pédale.

Il est également interdit de les employer à faire tourner des roues horizontales.

Art. 4. — Les enfants au-dessous de seize ans ne pourront être employés à tourner des roues verticales que pendant une durée d'une demi-journée de travail divisée par un repos d'une demi-heure au moins.

Il est également interdit d'employer les enfants au-dessous de seize ans à actionner au moyen de pédales les métiers dits "à la main."

Art. 5. — Les enfants au-dessous de seize ans ne peuvent travailler aux scies circulaires ou aux scies à ruban.

Art. 6. — Les enfants au-dessous de seize ans ne peuvent être employés au travail des cisailles et autres lames tranchantes mécaniques.

Art. 7. — Les enfants au-dessous de treize ans ne peuvent dans les verreries, être employés à cucillir et à souffler le verre.

Au-dessus de treize ans jusqu'à seize ans, ils ne peuvent cucillir un poids de verre supérieur à 1,000 grammes. Dans les fabriques de bouteilles et de verre à vitre, le soufflage par la bouche est interdit aux enfants au-dessous de seize ans.

Dans les verreries où le soufflage se fait à la bouche, un embout personnel sera mis à la disposition de chaque enfant âgé de moins de dix-huit ans.

Art. 8. — Il est interdit de préposer des enfants au-dessous de seize ans au service des robinets à vapeur.

Art. 9. — Il est interdit d'employer des enfants de moins de seize ans, en qualité de doubleurs, dans les ateliers où s'opèrent le laminage et l'étirage de la verge de tréfilerie.

Toutefois, cette disposition n'est pas applicable aux ateliers dans lesquels le travail des doubleurs est garanti par des appareils protecteurs.

Art. 10. — Il est interdit d'employer des enfants

de moins de seize ans à des travaux exécutés à l'aide d'échafaudages volants pour la réfection ou le nettoyage des maisons.

Art. 11. — Les jeunes ouvriers ou ouvrières au-dessous de dix-huit ans employés dans l'industrie ne peuvent porter, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des manufactures, usines, ateliers et chantiers, des fardeaux d'un poids supérieur aux suivants :

Garçons au-dessous de 14 ans.....	10 kilogr.
Garçons de 14 à 18 ans.....	15 —
Ouvrières au-dessous de 16 ans.....	5 —
Ouvrières de 16 à 18 ans.....	10 —

Il est interdit de faire traîner ou pousser par les dits jeunes ouvriers ou ouvrières, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des établissements industriels que sur la voie publique, des charges correspondant à des efforts plus grands que ceux ci-dessus indiqués.

Les conditions d'équivalence des deux genres de travail seront déterminées par arrêté ministériel.

Art. 12. — Il est interdit d'employer des filles au-dessous de seize ans au travail des machines à coudre mues par des pédales.

Art. 13. — Il est interdit d'employer des enfants, des filles mineures ou des femmes à la confection d'écrits, d'imprimés, affiches, dessins, gravures, peintures, emblèmes, images ou autres objets dont la vente, l'offre, l'exposition, l'affichage ou la distribution sont réprimés par les lois pénales comme contraires aux bonnes mœurs.

Il est également interdit d'occuper des enfants au-dessous de seize ans et des filles mineures dans les ateliers où se confectionnent des écrits, imprimés, affiches, gravures, peintures, emblèmes, images et autres objets qui, sans tomber sous l'application des lois pénales, sont cependant de nature à blesser leur moralité.

Art. 14. — Dans les établissements où s'effectuent les travaux dénommés au tableau A annexé au présent décret, l'accès des ateliers affectés à ces opérations est interdit aux enfants au-dessous de dix-huit ans, aux filles mineures et aux femmes.

Art. 15. — Dans les établissements où s'effectuent les travaux dénommés au tableau B annexé au présent décret, l'accès des ateliers affectés à ces opérations est interdit aux enfants au-dessous de dix-huit ans.

Art. 16. — Le travail des enfants, filles mineures et femmes n'est autorisé dans les ateliers dénommés au tableau C annexé au présent décret que sous les conditions spécifiées au dit tableau.

Art. 17. — Le ministre du commerce, de l'industrie et des colonies est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera inséré au *Bulletin des lois* et publié au *Journal Officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 13 mai 1893.

CARNOT.

Achetez vos tapis à la maison Baylis, No. 1837 rue Notre-Dame, (James Baylis Manufacturing Company), et vous serez entièrement satisfaits de vos achats.

## LA PAPAUTE, LE SOCIALISME ET LA DEMOCRATIE

Sous ce titre M. Anatole Leroy-Beaulieu publie chez Calman Lévy, un nouveau volume dont nous sommes heureux de publier la préface.

L'existence même de la Papauté, sa survivance à tout ce qui paraissait une condition nécessaire de sa durée a quelque chose de merveilleux, qui semble un défi aux lois habituelles de l'histoire. Une royauté spirituelle, sans support temporel, au milieu d'une Europe où toute puissance repose sur la gueule des canons d'acier ; — une autorité internationale librement consentie par des millions d'hommes, à une époque où chaque peuple se montre féroce jaloux de toute tutelle étrangère ; — une société enfin avec un gouvernement tout hiérarchique, où le pouvoir s'est concentré tout entier au sommet, dans un temps où toute hiérarchie est en train de disparaître et dans un monde où le pouvoir tend partout à descendre en bas : — tel est le triple paradoxe, paradoxe vivant, que nous présente la Rome papale au milieu des nations contemporaines.

A voir tant de contrastes entre la société ecclésiastique et la société laïque, à suivre leur évolution interne en sens opposé, on se demande ce qu'il peut bien rester de commun entre elles, et par quelle anse l'une pourrait avoir prise sur l'autre ? — Serait-ce par la démocratie et par le socialisme, comme d'aucuns semblent le croire ? C'est là une question qu'on s'est posée dans ce volume ; mais ce n'est pas la seule, car il en est une autre plus générale et plus haute : c'est de savoir si le christianisme ou — ce qui revient au même dans les pays en majorité catholiques — si la Papauté et l'Eglise de Rome peuvent encore exercer une action sociale.

Quelques personnes s'imagineront peut-être, en ouvrant ce livre, que l'auteur est, avant tout, préoccupé de la crise religieuse, et que c'est le souci de la foi et des intérêts de l'Eglise qui lui a fait écrire ces pages. De bonnes âmes ont paru le croire ; j'ai été très touché de leurs félicitations, mais je ne les mérite qu'à demi. Il me faut l'avouer, en toute sincérité et toute humilité, mon ambition a été moins noble ou moins désintéressée. Le zèle de la maison du Seigneur n'est pas ce qui a guidé ma plume. En considérant ici l'Eglise et la démocratie, je me suis moins placé au point de vue religieux qu'au point de vue politique. Ce n'est pas du ciel, et pour ainsi dire des hauteurs du dogme, à la lumière divine de la foi, que j'ai contemplé nos luttes sociales et l'évolution démocratique des nations modernes ; c'est de la terre, du fait peu élevé de nos sciences humaines, au jour ba-

nal de la raison et à la vulgaire clarté de l'expérience. La cité sur laquelle étaient fixés mes regards, ce n'était point la mystérieuse Jérusalem, patric idéale des âmes chrétiennes, mais bien la cité terrestre, aux croulantes tours de pierre, l'humaine demeure aux murailles en ruines, qui penchent sur nous, fendues du haut en bas par des explosifs plus redoutables que la dynamite et tous les fulminates.

Quoique j'aie éprouvé, personnellement, la valeur du sentiment religieux pour la vie morale individuelle, je ne me suis point inquiété ici des choses spirituelles et du salut éternel des âmes ; mes yeux n'ont pas visé si haut ; je n'ai eu en vue que le salut social de nos démocraties. J'ai seulement cherché à voir pardessus la double et triple enceinte de préjugés élevés autour de nous par la légèreté ou par les passions du siècle ; et ce que j'ai vu, je l'ai dit simplement, sans respect humain et sans réticence, en homme libre de tout joug et indépendant de toute école.

On estimera sans doute que je n'ai rien découvert de bien nouveau, et l'on aura raison. Nous qui passons notre vie à remuer les idées morales, nous n'arrivons, le plus souvent, qu'à retrouver laborieusement des vérités vieilles comme le monde. A quoi ont ici abouti mes recherches ? A découvrir qu'on avait reconnu cent fois avant moi, que les sociétés ne peuvent se passer d'un principe moral, et que l'évaporation du sentiment religieux laisse chez les peuples modernes un vide. Ce vide, si nous n'avons pas de quoi le combler, nous ne pouvons prêter la main à ceux qui travaillent à l'agrandir. Et quand des chrétiens de bonne volonté, fût-ce le Pape de Rome et fût-ce le clergé français, s'efforcent de restaurer dans le peuple le sentiment moral par le sentiment religieux, et que ce Pape et cette Église ne nous demandent pour cela que la liberté, le souvenir d'anciens dissentiments ou de vieilles rancunes ne nous donne pas le droit de le leur interdire. Qu'on ne vienne pas nous parler de la théocratie ; ce que n'ont pu achever la pesante hiérarchie et la foi naïve du treizième siècle, notre turbulence raisonneuse ne l'accomplira point. Notre société civile est assez forte, la liberté de conscience et la liberté de penser sont, dans notre France au moins, assez solidement assises pour n'avoir rien à redouter du Pape et des curés.

Pareilles appréhensions ont, chez nous, quelque chose d'archaïque. Elles sont le produit d'une illusion d'optique fréquente à toute époque. Rien de plus rare peut-être en politique que de voir les choses et les hommes tels qu'il sont. La plupart des contemporains voient mal et jugent mal, parce qu'ils n'aperçoivent guère le présent qu'à travers le passé,

et qu'ainsi, comme par une sorte de réfraction, les objets se déforment à leurs yeux. C'est l'histoire des Français de notre temps, qui derrière la Papauté et derrière l'Église découvrent toujours Grégoire VII et Innocent III, la théocratie et l'inquisition. Leurs terreurs surannées me font penser à nos crédules ancêtres de 1789, les libéraux de la Constituante, dont les naïves défiances étaient tout entières tournées vers la royauté et vers le château. C'était contre le roi et contre la cour qu'ils s'ingéniaient à défendre la liberté, alors que déjà l'attroupement et l'émeute étaient les maîtres de la Révolution. Eux, au moins, avaient devant eux le majestueux palais de Louis XIV et le fastueux appareil de la monarchie absolue, extérieurement intacte. Les yeux fixés sur les frontons de Versailles ou sur les pavillons des Tuileries, ils ne voyaient point, à leurs pieds, le péril de la rue. Telle et plus grave encore est aujourd'hui la méprise des pusillanimes législateurs du Palais-Bourbon ou de Monte Citorio, quand ils tressaillent d'épouvante en apercevant, par-dessus les ponts, les tours de Notre-Dame ou la coupole de Saint Pierre. Sont-elles autre chose qu'une hypocrite terreur de commande, leurs craintes affolées les ravalent au-dessous du paysan de l'Auvergne ou du Limousin, qui, cent ans après la Révolution, redoute encore le rétablissement de la dîme et de la corvée.

Le monde moderne doit-il, à son tour, subir la tyrannie de l'ignorance, et, comme la civilisation gréco-romaine après Athènes et après Alexandrie, notre orgueilleuse culture germano-latine aura-t-elle à traverser une éclipse de mille ans, — ce ne sera pas du fait de l'Église et de la Papauté. La science et la civilisation ont, me semble-t-il, des ennemis plus proches et autrement redoutables. Si nos bibliothèques et nos laboratoires, si nos académies et nos musées doivent être livrés aux flammes, le feu ne sera plus allumé aux cierges de nos cathédrales. — Pauvres cathédrales ! le Pape et ses prêtres auront peine à y faire rentrer les foules populaires ; nos églises de Paris en savent quelque chose ; et, si le peuple de nos grandes villes en reprenait le chemin, s'il revenait s'asseoir au pied de la chaire chrétienne, non plus par une irrespectueuse curiosité, pour siffler et "blaguer" l'éloquence des curés, mais pour entendre tomber sur sa tête la parole de l'Évangile, il sortirait de ces "temples de la superstition" moins aigri contre la société et moins mécontent de son lot ; — je doute, en tout cas, qu'il en devint moins digne de liberté.

Quelques-uns, autour de nous, semblent craindre que, dans notre société française, la mince écorce cultivée, l'élite pensante qui, en tout pays, a le dépôt de

la science et de l'art, "l'intelligence", comme disent les Russes, ne se trouve prise, un jour, entre la vieille Eglise et l'extrême Démocratique, et ne soit écrasée par elles, broyée entre la compression spirituelle d'en haut et la poussée brutale d'en bas. Appréhension chimérique ! Pourquoi je ne saurais la partager, on le verra dans ce livre.

Paris, avril 1893.

H. L.

## CHICAGO.

Nous conseillons à tous ceux qui désirent visiter l'Exposition de se procurer le "Guide général français de la ville de Chicago et de l'Exposition colombienne," que vient de publier "La société des Publications Françaises." Ce volume imprimé sur beau papier, contenant vingt belles illustrations et deux cartes, une de la ville et l'autre du terrain de l'exposition, est indispensable à toute personne visitant Chicago cette année.

On trouve dans cet ouvrage tous les renseignements nécessaires au visiteur : l'histoire de la ville ; ce qu'il faut faire avant et à l'arrivée à Chicago ; la liste des hôtels, des pensions et des restaurants, avec leur adresse et les prix ; les théâtres et les amusements, le tarif des voitures, une description des boulevards, des grands édifices, des monuments, etc., des indications sur les moyens de transport et les différentes institutions ; des notes sur les quartiers excentriques ; Chicago la nuit ; des renseignements très complets sur la colonie et la grande convention canadienne-française à Chicago et sur l'exposition canadienne, avec les biographies des principaux canadiens établis dans la ville et le nom des commissaires ; l'histoire et la description des grandes bâtisses de l'exposition, et des principaux objets exposés, de "Midway Plaisance," etc., etc. ; des articles spéciaux sur l'exposition canadienne et sur la France à Chicago, et une foule d'autres renseignements trop longs à énumérer.

Ce magnifique volume ne se vend que 50 cts, et il sera adressé par la poste à ceux qui enverront le montant en argent ou en timbres-poste à "La Société des Publications Françaises," 25 rue St Gabriel, à Montréal, P.Q., Canada.

Il n'y a pas à dire, MM. Lavigne et Lajoie sont des chauceurs. Jamais de faiblesse dans le choix des attractions qu'ils amènent au Parc Sohmer. On ne s' imagine vraiment pas comment ils s'y prennent pour grouper ensemble les divers éléments qui constituent

toujours un programme des plus attrayants. Ainsi cette semaine les lauriers sont partagés entre les Diles O'Brien, équilibristes, Mlle Capitola, danseuse émérite, et les artistes du trapèze volant. Ces derniers sont absolument renversants, et lorsqu'ils exécutent le double saut périlleux, ils donnent des émotions à l'auditoire.

L'Union Nationale Française célébrera cette année la fête de la République, les 14, 15, 16 et 17 juillet, au Parc Royal. Tous les Canadiens s'empresseront comme par le passé, nous en sommes certains, de se rendre à l'invitation de l'Union Française. Les fêtes françaises ont toujours un cachet qui leur est propre, et c'est ce qui les rend attractives entre toutes. Ensuite, il y a là la vraie charité : le soutien de la Maison de Refuge. Cette raison doit être suffisante.

Vive la République, toujours et partout.

Il devient tous les jours de plus en plus évident que l'élément canadien-français compte pour quelque chose aux États-Unis, en dépit du rapport de M. Chycoine, exerçant le métier de député, qui prétend que l'émigration est due à la paresse et à l'incurie de nos compatriotes. Le gouvernement américain vient de nommer M. Charles Laberge, de Watertown, Conn., agent consulaire à St-Hyacinthe. Nous félicitons et le titulaire et le gouvernement.

M. Laberge a su se créer une position enviable dans son pays d'adoption, et il récolte aujourd'hui le fruit de longues années de labeur.

Un tableau rustique emprunté aux échos de Ste Scholastique de la *Liberté*.

— Le beau terrain de la Fabrique qui entoure l'église et notre couvent sert de pacage aux animaux de notre curé. Une vache grasse et un cheval gras y savourent quotidiennement l'herbe tendre d'un beau pré vert.

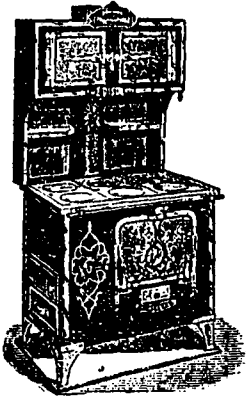
C'est bien cela, notre province de Québec :

Une belle église,  
Un beau couvent,  
Un beau presbytère,  
Un curé gras,  
Un cheval gras,  
Une vache grasse,  
Une herbe tendre,  
Un pré vert,

Et puis.....des Canadiens qui se sauvent aux États parce qu'ils n'ont rien à manger.

**MANUFACTURE DE COFFRES FORTS  
DE LA PUISSANCE**

MEDAILLE D'ARGENT



Centenaire 1876.

Et Poêles de Cuisine en Acier et Fer Battu  
**G. CHAPLEAU, Prop.**  
414 RUE ST. LAURENT  
Atelier : Coin des rues Ontario & St. Charles Berrouée  
**MONTREAL.**

**L'AMERIQUE FRANCAISE,**

JOURNAL HEBDOMADAIRE ILLUSTRE,

NAPOLÉON THOMPSON, - Propriétaire-Editeur.

BUREAUX : 33-43, GOLD STREET, N.Y., U.S.

ABONNEMENTS (Canada)

Un an, franc de port..... \$3.00  
Six mois, ..... 2.00

PAYABLES D'AVANCE.

Le seul Journal illustre francals d'Amerique.

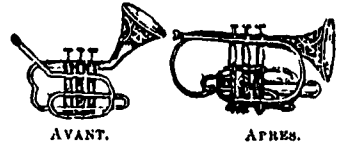


**COGNAC Vve MASSON & CIE.,**

Ce Cognac, qui vient d'obtenir la Medaille d'or a l'Exposition International<sup>e</sup> d'Hygiene de Vienne, se recommande d'une façon toute particulière pour sa saveur, sa pureté et ses qualités fortifiantes pour les mala-les. En vente chez tous les principaux épiciers et dans les meilleurs hôtels.

Agence Generale pour le Canada, 516 RUE ST. PAUL, MONTREAL

19-92



AVANT.

APRES.

**GEORGE VIOLLETTI**

Fabricant et Importateur D'Instruments de Musique  
Harpes à ventre et réparations de toutes sortes  
1635 rue Notre-Dame, - MONTREAL.

**CANADA - REVUE**

PUBLICATION HEBDOMADAIRE.

À Montréal..... \$3 50  
Hors de Montréal..... 3 00  
En France. .... 20 francs

**A. FILIATREULT,**

Directeur-Gerant.

312 rue Craig,

Téléphone 6826

Boite Postale 324.

**MORTON, PHILLIPS & CO.**

PAPTIERS

Imprimeurs et Fabricants de Livres Blancs,  
1755 & 1757 rue Notre Dame, Montreal

AGENTS POUR LA

**MACHINE A ECRIRE**

**" CALIGRAPH "**

Cette Machine est la plus rapide, produit le plus de copies et est munie de tous les accents nécessaires.



AGENCE ETABLIE EN 1862

# GUSTAVE FAUTEUX,

COURTIER D'ASSURANCE

## FEU, VIE ET MARINE

Membre au Fire Underwriters' Association

Directeur du Board of the Montreal Fire Insurance Brokers  
et Agent de la Compagnie

North British and Mercantile Fire and Life Insurance Co.

LA COMPAGNIE LA PLUS PUISSANTE AU MONDE.

CAPITAL.....	\$15,000,00
FONDS INVESTIS.....	52,053,71
FONDS INVESTIS EN CANADA.....	4,599,75
REVENU ANNUEL.....	12,000,000

M. FAUTEUX s'occupe avec beaucoup de soin des assurances de ses nombreux clients en le plaçant dans les meilleures compagnies, et en cas de feu, par son expérience, leur facilitant un prompt et libéral règlement de leurs pertes dans le plus bref délai.

Bureau—No. 78 rue St. Francois Xavier, Montreal.

Bell Telephone No. 318

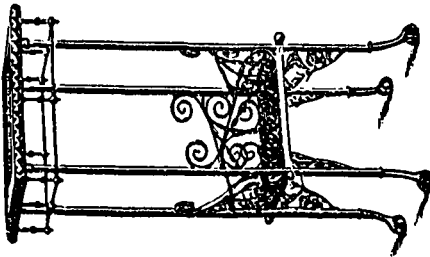
# RENAUD, KING & PATTERSON

652 RUE CRAIG,

FABRICANTS DE

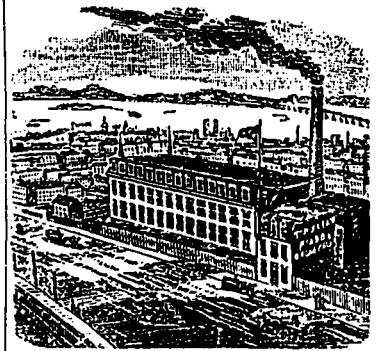
Meubles de Fantaisie et de Gout.

Meubles de toutes sortes faits sur commandes, aussi en main un immense stock de meubles de toutes sortes à des prix très modérés.



# THOS F. G. FOISY

FABRICANT DE



PIANOS

DROITS,

CARRES

ET A QUEUE

214 Rue Papineau,  
MONTREAL.

Telephones 7227 et 1700.

M. FOISY fait le commerce de gros et de détail. Les communautés religieuses ont tous intérêt à s'adresser à cette maison.

Les pianos canadiens fabriqués par la maison Foisy sont garantis pour cinq ans.

Pianos faite à ordre pour convenir à l'aménagement des salons.

Les grandes réparations seules ont sont faites par la maison Foisy, et exécutées dans le plus bref délai sur le même principe que les pianos neufs.

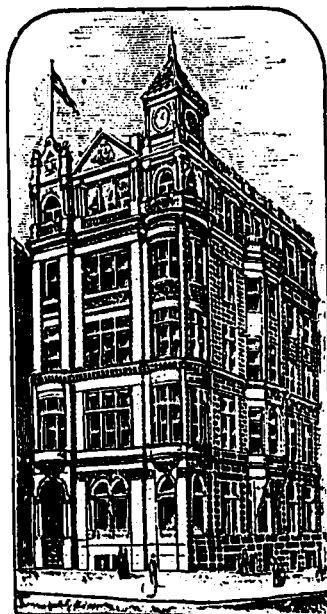
Agents demandés dans toutes les parties du pays.

# ARCHAMBAULT

Photographie Artistique

1662 RUE NOTRE-DAME,  
MONTREAL.

Spécialité de portraits grandeur nature au pastel



# LE SUN,

## Compagnie d'Assurance sur la Vie.

DU CANADA.

1892 - PROGRES ET PROSPERITE. -

Les Resultats de l'Accroissement d'une Année.

Items du rapport de l'année 1892.

Assurance sur la vie en force le 1er Janvier 1893.....	\$23,901,048.04
Augmentation sur l'année précédente.....	4,404,081.80
Nouvelles propositions reçues en 1892.....	8,506,457.10
Augmentation sur 1891.....	2,004,935.50
Revenus pour l'année finissant le 31 Dec. 1892.....	1,134,807.61
Augmentation sur 1891.....	214,693.94
Actif au 31 Décembre 1892.....	3,403,700.88
Augmentation sur 1891.....	518,120.44
Réserve pour la sécurité des porteurs de police.....	2,983,320.28
Augmentation sur 1891.....	507,477.30
Surplus au-dessus de tout engagement, excepté le Capital-Actions.....	307,423.77
Surplus au-dessus de tout engagement, et du Capital-Actions.....	244,928.77
Réclamations après décès durant 1892.....	151,528.33
Diminution sur 1891.....	16,537.72

B. MACAULAY, Secrétaire. IR A B. THAYER, Sur. des Agences. R. MACAULAY, Président